

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 19 janvier 2011

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dix-neuvième jour de janvier deux mille onze (2011) à 7h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'Amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	présent
Carol Jean #6	présent

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 7h00, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

2011-01-27.2 Projet de reconstruction de la station d'épuration

DEMANDES D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cacouna désire procéder à la reconstruction de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le cadre de la reconstruction consiste à construire de nouveaux étangs aérés et à amener un nouvel émissaire au point de rejet de l'émissaire actuel;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour les projets de systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique doit être adressée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la Municipalité de Cacouna doit transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna dépose la demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de reconstruction de la station d'épuration;

QUE le Consortium Cima+/Roche soit mandaté pour préparer et présenter ladite demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Municipalité de Cacouna s'engage à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque des travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité de Cacouna s'engage à respecter les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;

QUE la Municipalité de Cacouna s'engage à effectuer le suivi standard décrit à l'annexe 4, à faire parvenir au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs les résultats d'analyse tous les 12 mois et à aviser le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;

QUE la Municipalité de Cacouna s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposés dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la Municipalité de Cacouna s'engage à utiliser son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-01-28.3 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 7 h 05 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
